



Saxon
L'indépendance énergétique

Commune de Saxon

Programme de politique énergétique et climatique

Stratégie énergétique communale pour 2035 et
Plan d'action 2022-2025



« Saxon : vers l'indépendance énergétique »

Version du 27 avril 2021

Mise à jour dans le cadre du réaudit Cité de l'énergie Gold

Table des matières

1	INTRODUCTION	1
2	ETAT DES LIEUX	4
2.1	Présentation de la commune de Saxon	4
2.2	Enjeux énergétiques et projets.....	4
2.3	Etat des lieux Cité de l'énergie 2021.....	5
2.4	Identification des ressources locales.....	8
3	PROGRAMME DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE	12
3.1	Missions de la commune.....	12
3.2	Vision de la commune de Saxon.....	12
3.3	Objectifs globaux.....	13
3.4	Objectifs spécifiques (horizon 2035)	14
4	STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE ET ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE.....	18
4.1	Engagement communal et subvention OFEN	18
4.2	Plan d'action 2022-2025	18
4.3	Organisation et mise en œuvre	19
4.4	Suivi du programme de politique énergétique et climatique	19
5	CONCLUSION	19
6	ANNEXES	20
6.1	Stratégie énergétique fédérale	20
6.2	Stratégie énergétique cantonale	22
6.3	Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes	24
6.4	Tableau des indicateurs	25
6.5	Plan d'action 2021-2024 (document à part)	28

Processus Cité de l'énergie		
2013	1 ^{er} audit	Etat des lieux : 73%
2017	1 ^{er} réaudit Cité de l'énergie – 1 ^{er} audit eea [®] Gold	Etat des lieux : 80%
2021	2 ^{ème} réaudit eea [®] Gold	Etat des lieux : 82%
Document adopté par le Conseil communal en séance du 8 mars 2021.		

Abréviations :

- CAD : Chauffage à distance.
- EE / ER : Efficacité énergétique / Energies renouvelables
- PET : Planification énergétique territoriale (Navitas & SEIC, 2020).
- PPEC : Programme de politique énergétique et climatique.
- S2000W : Société à 2000 watts.

Images : haut : chaudière exploitant l'eau de la source de la Croix à Saxon, par Nestlé Waters (source : Le Nouvelliste, 17.12.2014) ; bas : bâtiment Joseph Carron SA (source : www.solaragentur.ch).

Auteurs :

- Sonia Morand, conseillère Cité de l'énergie.
- Commune de Saxon : Samuel Veuthey, conseiller communal, Gabriel Forré, technicien communal.

1**INTRODUCTION**

L'utilisation et la production énergétiques sont un grand défi pour l'avenir de la planète. Les collectivités publiques se doivent d'y réfléchir et de définir des stratégies à leur niveau de compétence. La Confédération a établi sa **Stratégie énergétique 2050** et le canton du Valais sa **Vision 2060 et objectifs 2035**. Les communes peuvent utiliser ces documents pour définir leur propre vision à moyen et long terme, et jouer ainsi leur rôle à leur échelle.

La commune de Saxon, dans le cadre du label Cité de l'énergie, élabore ainsi dans le présent document intitulé **Programme de politique énergétique et climatique** ses lignes directrices et les objectifs à atteindre.

Le choix et la mise en œuvre des mesures qui en découleront étant du ressort de l'opérationnel, les pistes proposées serviront à mettre en place les actions et décisions prises par l'exécutif pour les deux décennies à venir. Ces mesures évolueront selon le degré d'atteinte des objectifs.

Par son engagement actif et quantifiable, la commune de Saxon est ainsi en mesure de prouver constamment et de manière crédible la réalisation de ses activités en matière énergétique et environnementale.

1.1 Le label Cité de l'énergie

Le label Cité de l'énergie récompense les communes qui œuvrent de manière continue en faveur de l'énergie et du climat au travers d'une stratégie clairement définie et d'un plan d'actions concret.

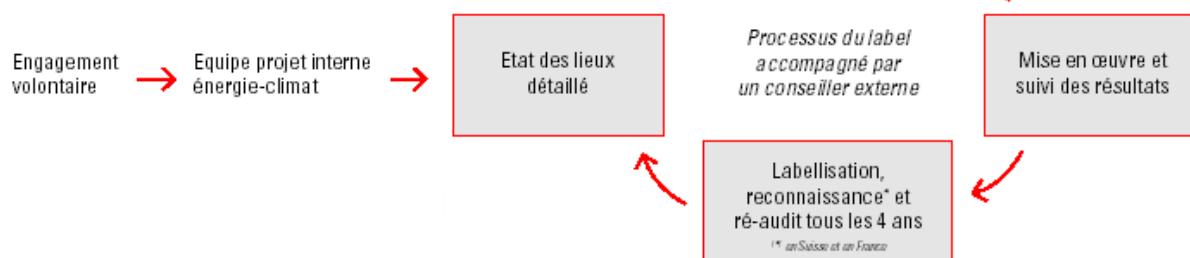
La commune de Saxon est membre de l'association Cité de l'énergie depuis l'année 2012. La commune de Saxon a établi un premier Programme de politique énergétique et climatique (PPEC) en 2013, puis un 2^{ème} en 2017, qui lui a permis d'obtenir le label eea©Gold. Cette nouvelle version le met à jour et l'inscrit dans le processus de réaudit Cité de l'énergie.

Le PPEC constitue la déclinaison locale des objectifs du programme SuisseEnergie pour les communes au niveau national, et de la politique énergétique cantonale. Il définit les grands axes de la politique énergétique de la commune, les objectifs à atteindre pour les deux décennies à venir et les actions à réaliser pour un développement énergétique durable de la commune.

Le présent PPEC a été élaboré en collaboration avec le conseiller communal en charge de l'énergie, M. Samuel Veuthey, ainsi que le technicien communal, M. Gabriel Forré. Il a été approuvé par le Conseil communal. Il s'adresse aux services et autorités communales et, plus généralement, à toute personne souhaitant s'informer de manière précise sur les actions et activités de la commune en matière d'énergie.

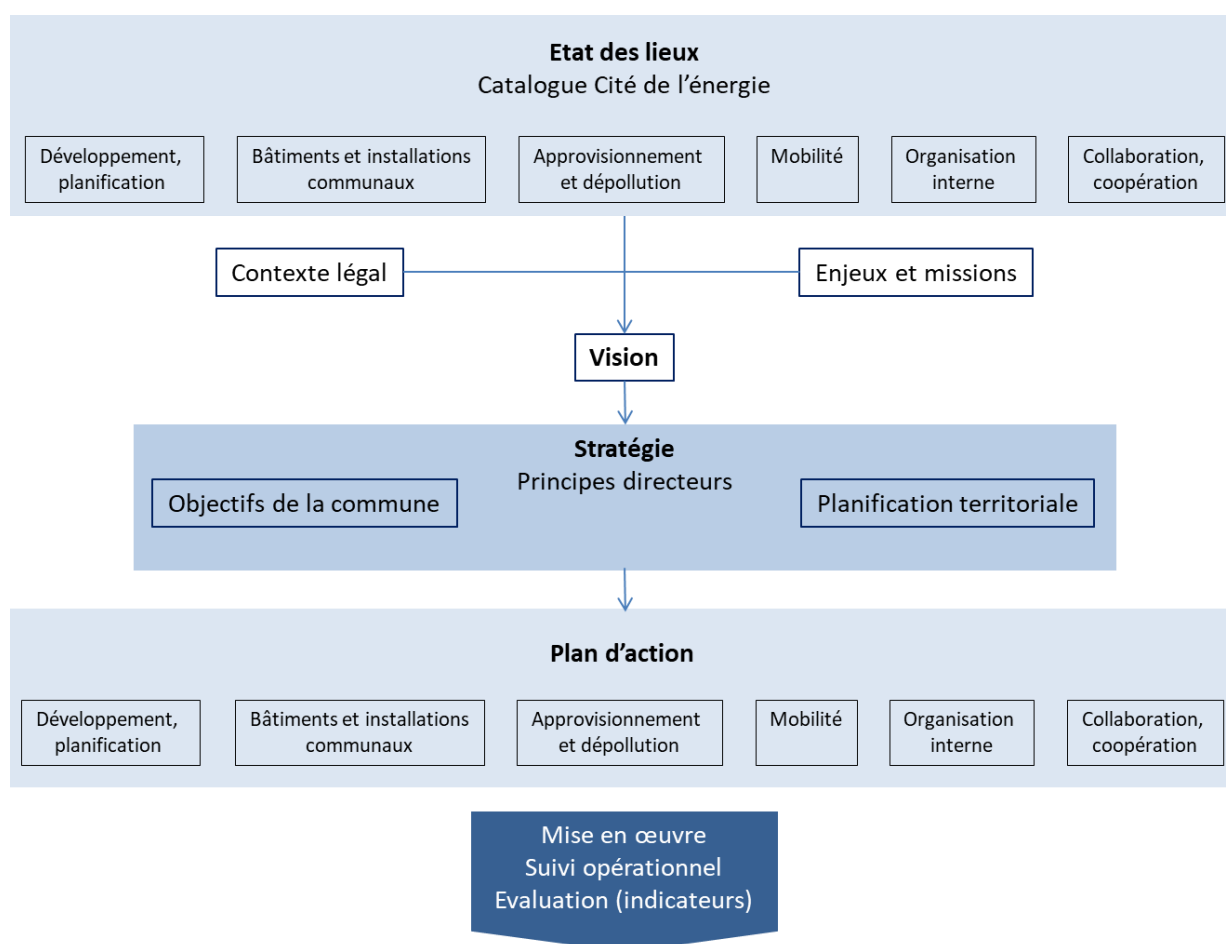
Le processus du label Step by Step

Avec eea® une collectivité peut identifier les forces et faiblesses de sa politique de l'énergie, se comparer aux autres, se fixer des objectifs de progrès, mettre en œuvre les mesures adéquates y compris dans son organisation interne et suivre ses résultats.



1.2 Portée, statut et contenu du PPEC

Le PPEC est un document de planification directrice qui définit les grands axes de politique énergétique et climatique menée par la commune, en adéquation avec les stratégies cantonale et fédérale. Il présente en outre les objectifs visés en 2035 et les actions à réaliser pour y parvenir.



Par son engagement dans le processus de planification, de gestion et de suivi énergétique, la commune est en mesure de prouver constamment et de manière crédible la poursuite de ses activités en matière énergétique.

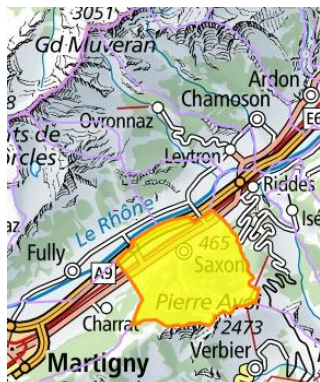
Comme représenté dans l'illustration ci-après, le PPEC comporte trois volets principaux, à savoir :

- **L'état des lieux**, qui est effectué sur la base des six domaines définis dans le catalogue de mesures Cité de l'énergie (voir illustration).
- **La stratégie énergétique** – permettant de concrétiser la vision de la commune – s'appuyant sur des objectifs spécifiques, définis jusqu'en 2035, et sur une planification énergétique spatialisée. Cette dernière garantit la prise en compte des aspects relatifs à l'aménagement du territoire.
- **Le plan d'action** qui détaille l'ensemble des actions concrètes que la commune souhaite mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.
- **L'organisation** à mettre en place pour assurer le suivi du plan d'action, et évaluer les résultats et l'atteinte des objectifs (système d'indicateurs).

2

ETAT DES LIEUX

2.1 Présentation de la commune de Saxon



Située dans le District de Martigny en Valais romand, Saxon est une commune rurale de plaine située entre Martigny et Sion. Elle s'étend de 460 m à 2'472 m d'altitude (sommets de la Pierre-à-Voir).

- Population : env. 6400 habitants (2020).
- Densité : 275 hab. / km².
- Superficie : 23.23 km².
- Composition : village et mayens de Saxon.
- Communes voisines : Martigny, Fully, Saillon, Riddes, Bagnes.

2.2 Enjeux énergétiques et projets

La commune est engagée depuis de nombreuses années dans un **processus innovateur de développement et d'utilisation des énergies renouvelables**, qui se reflète dans les réalisations suivantes :

- l'introduction de la taxe au sac (pour le 1.1.2018), avec un concept « tendance zéro déchet » sur la commune ;
- une planification énergétique territoriale, à intégrer dans le plan d'affectation des zones (cf. annexe 5.2) ;
- une planification de la mobilité à l'échelle régionale (Martigny Région) ;
- le développement en continu d'installations photovoltaïques sur des installations communales et privées (terrain de foot, hôtel du Centre des Sources, STEP, déchetterie...) ;
- la construction de la nouvelle STEP (démarrage en 2017) ;
- le développement du projet MYénergie avec les écoles et les citoyens (projet du district de Martigny) ;
- la finalisation des zones de limitation de vitesse à l'Ouest du village ;
- aménagement de bornes de recharge électrique.
- subventions à l'achat de vélos électriques.
- un nouveau programme d'encouragement financier dès 2017.
- commission communale « énergies renouvelables et développement durable » et responsables techniques compétents et dynamiques ;
- collaboration active avec le district de Martigny et des instituts de recherche et développement (Antenne régionale, CREM, IDIAP, EPFL...).

Les grands projets en cours sont :

- l'extension du CAD des Sources pour le quartier situé à l'arrière du Casino (CAD géothermique avec complément à pellets) ;
- l'étude de nouveaux CAD dans le centre du village et dans la zone industrielle ;

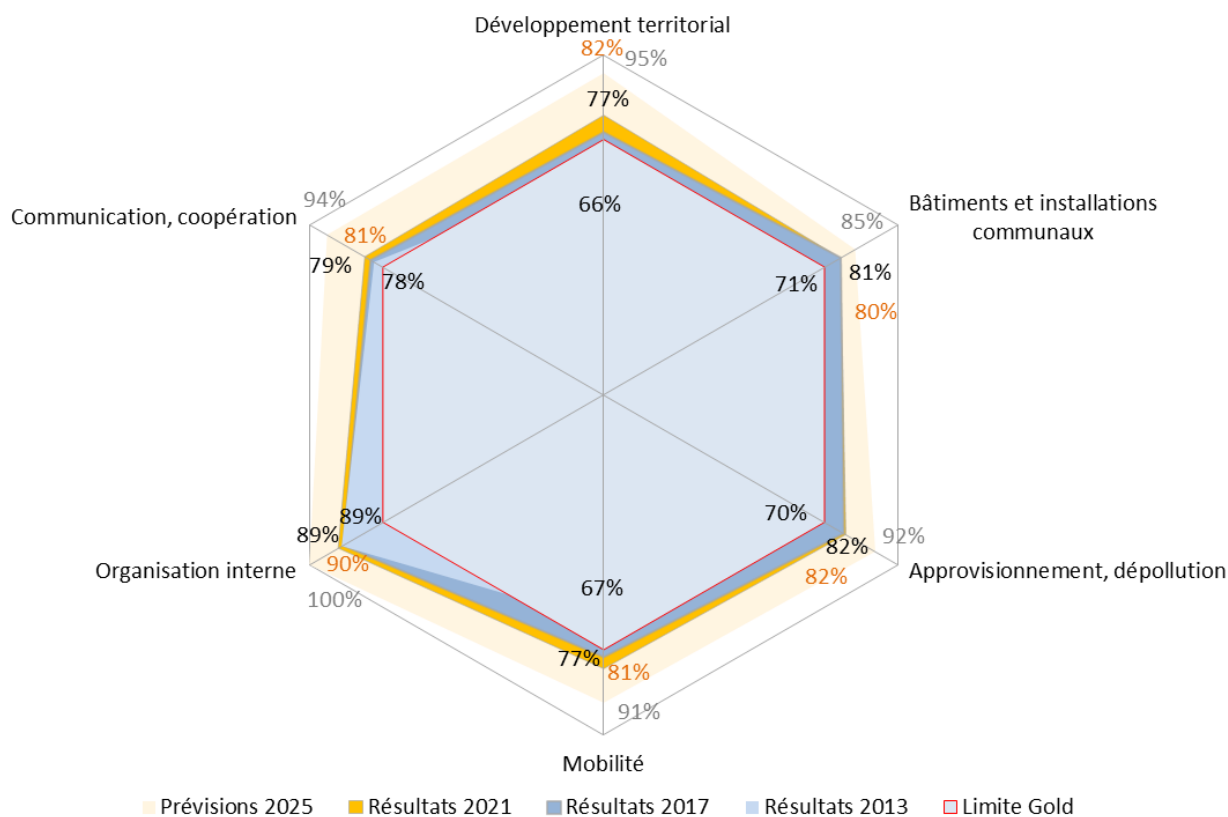
- un programme d'assainissement complet des bâtiments communaux, basé sur des audits énergétiques détaillés ;
- le réaménagement de la route cantonale traversant le village, l'aménagement d'une piste cyclable en direction du CO de Fully, etc.

2.3 Etat des lieux Cité de l'énergie 2021

Le tableau ci-après présente les résultats de l'état des lieux actuel. L'atteinte de 82% des points permettra à la commune d'obtenir confirmation du label Cité de l'énergie eea® Gold en 2021.

L'intégration des mesures planifiées pour les quatre prochaines années (colonne de droite, cf. plan d'action, voir chapitre 4.3 et annexe à part) permet d'estimer l'évolution future de la commune : si celle-ci réalise l'entier de son plan d'action 2022-2025, elle atteindra 92% des points lors du prochain réaudit en 2025.

État des lieux Cité de l'énergie	Résultats 2013	Résultats 2017	Résultats 2021	Planifié 2025
1 - Développement territorial	66%	77%	82%	95%
2 - Bâtiments et installations communaux	71%	81%	80%	85%
3 - Approvisionnement, dépollution	70%	82%	82%	92%
4 - Mobilité	67%	77%	81%	92%
5 - Organisation interne	89%	89%	90%	100%
6 - Communication, coopération	78%	79%	81%	94%
Total	73%	80%	82%	92%



Les prévisions 2025 sont basées sur le plan d'action 2022-2025 qui accompagne le présent rapport. S'il est entièrement mis en œuvre, chaque domaine d'action sera augmenté de 6 à 13%.

Le tableau ci-dessous présente les forces et faiblesses qui sont ressortis de l'état des lieux de la commune, ainsi que les principaux projets planifiés dans le cadre du futur plan d'action 2022-2025.

Résultats du catalogue Cité de l'énergie (mars 2021)

Chapitres	Forces et potentiels d'amélioration 2021	Projets 2025
1 - Développement territorial 82%	+ stratégie énergétique, programme de politique énergétique et climatique, et plan d'action + suivi des objectifs par un système d'indicateurs + plan directeur des transports (région de Martigny) + planification énergétique territoriale + gestion des déchets + étude pour l'extension et le développement de CAD + contrôle des dossiers énergétiques et des chantiers (depuis fin 2016) - peu de contraintes énergétiques dans les règles de construction pour les propriétaires fonciers	+11% • suivi des objectifs • intégration de prescriptions énergétiques dans le RCCZ et le PAZ (cf. PET) • plan climat
2 - Bâtiments et installations communales 80%	+ standard Bâtiment 2011 adopté + comptabilité énergétique (Enercoach) + programme d'assainissement + chaleur 57% et électricité 100% renouvelables + bonne efficacité électricité et chaleur + installations systématiques de panneaux solaires photovoltaïques + efficacité éclairage public (~10 MWh/km/an, soit - 34% depuis 2012)	+6% • adoption nouveau standard Bâtiment • assainissement bâtiment terrain de foot, casino • remplacement de l'éclairage public de la route cantonale
3 - Approvisionnement, dépollution 82%	+ SEIC très active dans le domaine EE et ER + électricité 100% renouvelable + chaleur ~43% renouvelable (>30% en 2013) + CAD Nestlé Alpwaters : 100% renouvelable + production locale d'électricité : 16% du potentiel PV, >25% des besoins produits sur place (PV + éolienne de Charrat) + valorisation énergétique des déchets (SATOM), PV sur agrandissement de la déchetterie (fin 2021) + gestion des espaces verts + STEP: récupération de chaleur (pas de valorisation des gaz de digestion pour l'instant)	+10% • promotion photovoltaïque et micro-éoliennes • extension et développement de CAD • raccordement de Riddes et Isérables à la STEP > valorisation biogaz

4 - Mobilité 81%	+ 2-3 voitures électriques pour les travaux publics + parcage : temps et tarif selon centralité + 99% des zones de limitation de vitesse réalisées + réseaux piétons et cyclables développés, réflexion sur axes qui coupent la commune (route cantonale, voie CFF, canal) + transports publics bien développés (train, CarPostal, bus scolaire) + bornes électriques	+13% • plan mobilité pour l'administration • zone 30 route cantonale • piste cyclable entre Saxon et CO Fully
5 - Organisation interne 90%	+ personnel à disposition, commission énergie compétente, plus impliquer la commission dans la réalisation de mesures + implication et participation du personnel + suivi des résultats, planification annuelle (plan d'action), ressources financières + formation continue + prise en compte des aspects énergie-climat dans les achats	+10% • changement de personnel > organiser la passation • formalisation des décisions sur les achats communaux
6 - Communication, coopération 81%	+ énergie = prise en compte dans la communication de la commune + communication gérée dans le cadre du projet MYénergie (district de Martigny) + site internet communal : onglet énergie + collaboration active avec les autres collectivités, la région, le canton + collaboration active avec le CREM, l'IDIAP, l'Antenne Région Valais romand + incitation auprès des propriétaires (subventions, informations, conseils) + soutien financier à l'attention des privés (vélos électriques, transports publics, bâtiments) + soutien à l'économie locale et durable (entreprises « propres », foresterie, biodiversité) + communication grand public (MYénergie) + projets avec les écoliers (MYénergie)	+13% • directives pour des manifestations durables • communication MYénergie • continuation du programme de subventions
TOTAL	82%	92%

2.4 Identification des ressources locales

Le potentiel de production d'énergie locale ainsi que son utilisation actuelle ont été évalués dans le cadre de la PET sur les territoires communaux de Saxon et de Riddes, d'où sont tirées les données et graphiques ci-après. Ils se répartissent comme suit (cf. PET 2020, pp. 31-35, mobilité non prise en compte) :

Chaleur	Potentiel	Situation actuelle (2017) Fossile: 43% mazout, 13% électricité. Renouvelable: 34% PAC, 5% bois, CAD 4%.	Potentiel exploité
Solaire thermique	85.3 GWh (dont 47.4 GWh/an pour Saxon)	0.233 GWh/an	0.3%
Géothermie faible profondeur, hydro- (eaux souterraines et de surface) et aérothermie	min. 267.4 GWh/an	17.1 GWh/an (pour Saxon et Riddes)	6.4%
Géothermie grande profondeur	pas de potentiel identifié	-	0%
Rejets thermiques industriels	valorisation en interne (Fruits de Martigny, Bessard Fruits, Pit'œuf)		-
Rejets de chaleur sur eaux usées (collecteurs et STEP)	pas de potentiel identifié ni quantifié	-	0%
Bois-énergie	4.3 GWh/an (triage)	2.5 GWh/an	58%
Déchets	potentiel non quantifié	(hors territoire)	-
Chauffage à distance			
Electricité	Potentiel	Situation actuelle Mix SEIC: 100% renouvelable, 1.1% verte, 6.3% RPC.	Potentiel exploité
Solaire photovoltaïque	44.2 GWh/an en 2018	6.1 GWh/an en 2020	13.8%
Turbinage eaux de surface	1.1 GWh/an (Riddes)	1.1 GWh/an (Riddes)	100%
Turbinage eau potable	3.7 GWh (existant + 2 ^e palier Combe, Riddes) potentiel Pessot (Saxon) non pris en compte	0.5 GWh/an (Pontets) + 2.5 GWh/an (Bedjouasse des Eaux)	81%
Turbinage eaux usées	potentiel non quantifié	-	0%
Eolien	potentiel Saxon-Charrat, parc éolien refusé en votation populaire à Saxon	(éolienne de Charrat en mains de Saxon à 9%)	-
Déchets ménagers et alimentaires	potentiel non quantifié	valorisation à la SATOM (hors territoire)	-
Boues d'épuration (biogaz)	potentiel non quantifié	biogaz pas récupéré (STEP de Saxon trop petite), projet de production d'électricité si raccordement de Riddes et Isérables	0%

Les potentiels principaux de production d'énergie pour la commune sont donc (cf. **en orange** dans le tableau ci-dessus) :

- pour la chaleur :
 - solaire thermique.
 - géothermie faible profondeur (pompes à chaleur).
 - bois-énergie.
- pour l'électricité :
 - solaire photovoltaïque.

Réseau de gaz

Indépendamment des stratégies énergétiques, des réseaux de gaz sont en cours de développement sur le territoire des deux communes, à l'initiative des distributeurs Oiken (anciennement ESR) et Sogaval. La consommation reste cependant très marginale actuellement et le développement du gaz comme moyen de chauffage se trouve désormais en contradiction avec les objectifs cantonaux, en particulier la fiche E.3 du Plan Directeur qui prévoit de :

Réserver le gaz naturel pour des sites adéquats, avant tout pour certains processus spécifiques des industries, la production d'électricité dans des centrales à cycles combinés à gaz, la production simultanée de chaleur et d'électricité dans des installations de couplage chaleur-force et comme appoint pour l'alimentation des réseaux de chauffage à distance.

Indépendamment des restrictions cantonales, la disponibilité des ressources renouvelables sur les territoires communaux est suffisante pour couvrir les besoins. Le développement de réseaux de gaz n'est ainsi pas nécessaire, ni souhaité par les communes.

Réseau de chauffages à distance

À Saxon, l'usine Nestlé Alpwaters est à la source d'un réseau, combiné bois et hydrothermie, qui dessert une partie de la zone industrielle ainsi que le home, et s'étend en direction du centre. Le plan ci-dessous montre l'étendue des réseaux actuels ainsi que les extensions planifiées.

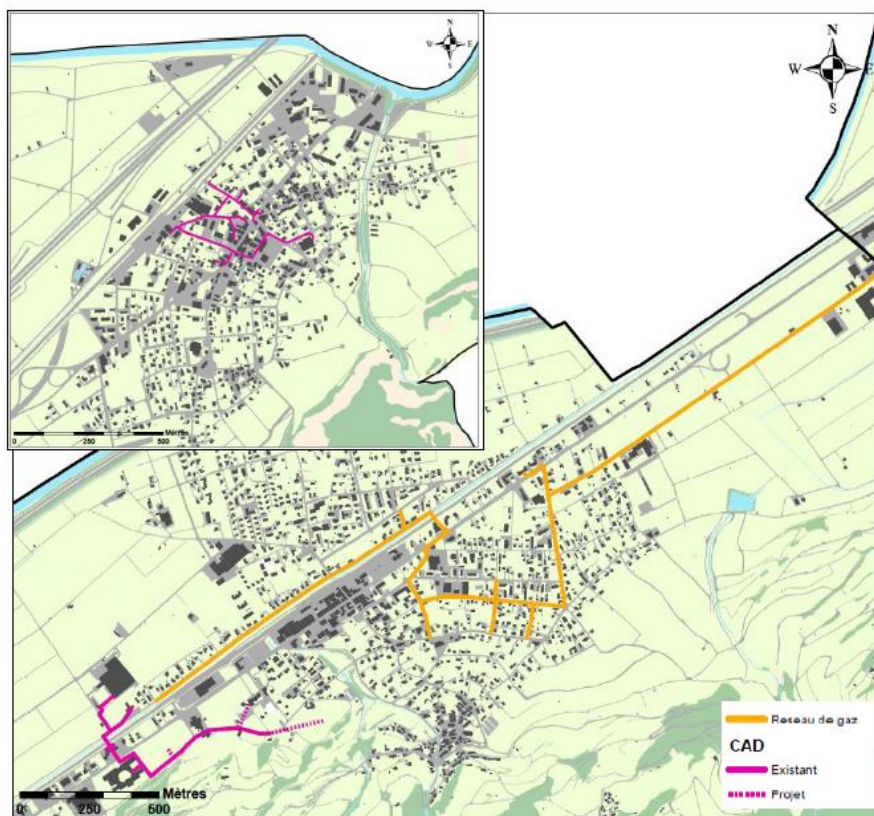


Figure 17 : étendue du réseau des réseaux de chaleur et de gaz de Riddes (en haut) et Saxon (bas)

La PET a identifié 3 secteurs qui représentent des opportunités pour le développement de CAD en plus des secteurs pour lequel un projet est en cours de réalisation (A').

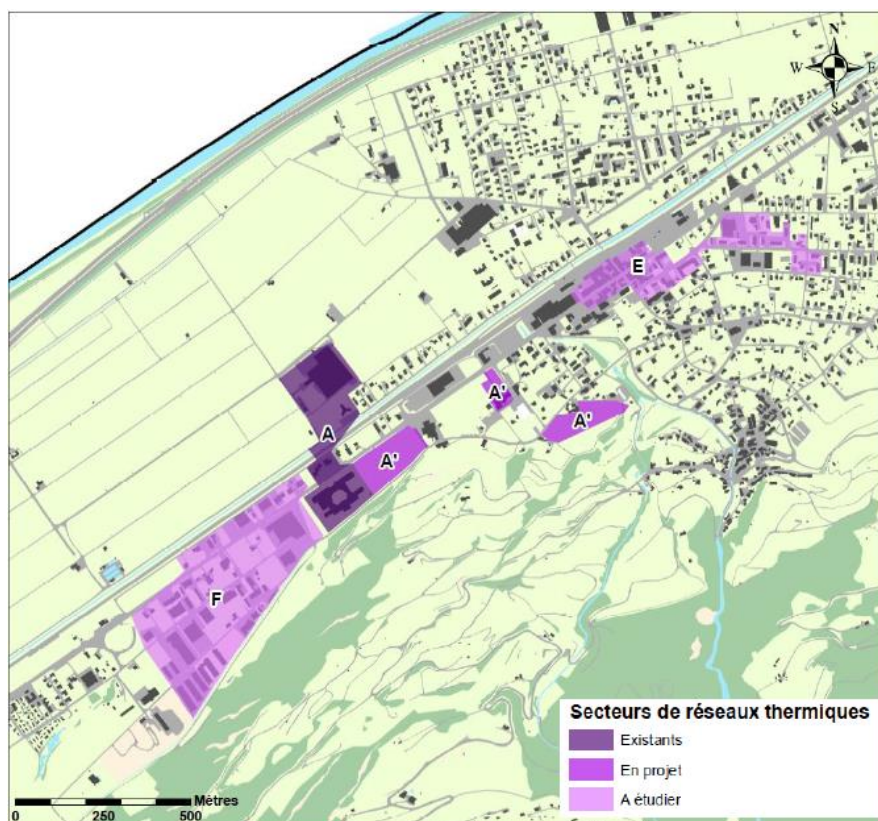


Figure 19 : secteurs de projet et d'opportunité de réseaux thermiques considérés pour le scénario

3

PROGRAMME DE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE ET CLIMATIQUE

Le présent programme de politique énergétique et climatique (PPEC) fixe le cadre de la contribution de la commune à la résolution de la problématique énergétique et climatique mondiale.

Il s'inscrit dans les stratégies énergétiques fédérale (Stratégie 2050, Société à 2000 watts) et cantonale (Vision 2060, objectif 2035), décrites en annexes 6.1-6.2.

3.1 Missions de la commune

Des cadres de référence fédéraux et cantonaux se dégagent les cinq missions ci-dessous, qu'il s'agit d'accomplir à l'avenir pour l'ensemble de la commune.

1. Réduire la consommation d'énergie par une utilisation économe, rationnelle et efficace de celle-ci.
2. Assurer un approvisionnement durable en énergie sur l'ensemble du territoire, notamment en exploitant les possibilités de production locales.
3. Augmenter la part des énergies renouvelables, si possible indigènes, dans la consommation finale.
4. Réduire les impacts sur l'environnement liés à la production et à la consommation d'énergie.
5. Informer, sensibiliser et inciter les groupes cibles sur les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

3.2 Vision de la commune de Saxon

Pour accomplir ses missions, la commune de Saxon se dote d'une vision. La vision exprime la situation souhaitée – le futur idéal – de la commune en termes de développement énergétique territorial à moyen et long terme, soit à l'horizon 2035. C'est une déclaration d'intention qui donne un cap, une direction générale claire, qui permet de savoir où elle va, d'y travailler et d'y parvenir. Cette vision doit guider toutes les réflexions et actions de la commune, surtout dans une perspective de communication.

La vision de la commune de Saxon est la suivante :

« Saxon : vers l'indépendance énergétique »

Celle-ci est en adéquation avec l'objectif du district de Martigny qui vise l'autonomie en électricité.

Par l'acceptation du présent PPEC, la Commune de Saxon s'engage à tout mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, dans la mesure de ses moyens et en fonction des conditions-cadres locales.

3.3 Objectifs globaux

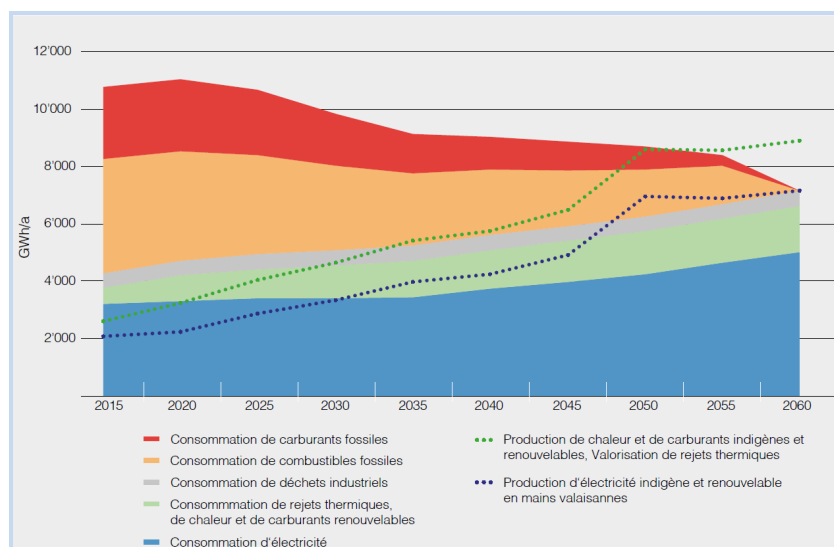
Dans le cadre des conventions internationales de Paris 2015, de la Stratégie énergétique 2050, de l'objectif zéro émission de gaz à effet de serre d'ici 2050 (Conseil fédéral, été 2019), et afin de réaliser les missions mentionnées au point 3.1, la commune vise l'atteinte des objectifs suivants :

- **objectifs de la Société à 2000 watts**, repris dans la **Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes**, signée par la commune au printemps 2021 (cf. annexes 6.1-6.3).

Nous visons...

...un approvisionnement énergétique renouvelable à 100%, sans émissions de gaz à effet de serre;
 ...une réduction à proche de zéro des émissions de gaz à effet de serre provenant de la mobilité, de l'alimentation et de la consommation, des services et des placements financiers;
 ...un mode de vie qui ne dépasse pas les capacités limites de la planète.

- objectifs du **canton du Valais 2035-2060** (cf. annexe 6.2), soit un approvisionnement 100% renouvelable en 2060 :



- objectifs de la **Planification énergétique territoriale** (Navitas & SEIC, 2020), pour l'ensemble du parc bâti du territoire communal, à l'horizon 2035 :

OS 1 : Réduire les besoins de chaleur par habitant du parc bâti de 25% par rapport à 2017
OS 2 : Atteindre une part d'énergie primaire renouvelable pour l'approvisionnement en chaleur du parc bâti de 65%
OS3 : Réduire la consommation d'énergie primaire par habitant pour l'approvisionnement en électricité du parc bâti de 14% par rapport à 2017
OS 4 : Réduire les émissions de GES du parc bâti de 65% par rapport à 2017

Ces objectifs sont déclinés en cadences suivantes :

- Atteindre 7'000 à 8000 m² de SRE rénovée par an en moyenne, soit approximativement l'équivalent 12 immeubles de logements collectifs ou 60 logements individuels ou chalets par année.
- Substituer les installations fossiles ou électriques de 12 immeubles de logements collectifs ou 60 logements individuels ou chalets par année par des systèmes renouvelables.
- Raccorder 2 GWh de besoins de chaleur supplémentaires à des réseaux thermiques à l'horizon 2035, soit environ 20 à 40 bâtiments (en ciblant prioritairement les plus gros consommateurs).
- Atteindre 6'000 m² de panneaux solaires installés en moyenne par année.

3.4 Objectifs spécifiques (horizon 2035)

En séance du 9 septembre 2013, le Conseil communal s'était engagé comme « Cité de l'énergie sur la voie de la Société à 2000 watts ». En séance du 27 mars 2017, puis du 8 mars 2021, il a reconduit son engagement et approuvé les objectifs ci-après.

L'atteinte des objectifs définis pour 2020 a été évaluée par rapport au jalon 2020 de la Société à 2000 watts (S2000W) et de nouveaux objectifs ont été proposés, pour les années 2030 / 2035 et 2040 / 2050.

Les objectifs spécifiques portent, d'une part, sur les **activités communales** (compétences propres de la commune) et, d'autre part, sur l'**ensemble du territoire communal** (motivation des groupes-cibles concernés). Ils concernent des thèmes spécifiques d'intervention et sont, dans la mesure du possible, quantifiés. Ils représentent les résultats attendus au terme de la période de planification.

Bilan de consommation et de production énergétique

Afin d'évaluer l'atteinte des objectifs présentés ci-dessous, un système d'indicateurs définit la consommation (efficacité énergétique) et la production d'énergie de la commune. Ceux-ci sont estimées à l'aide de données assez aisées à trouver et à quantifier : données concernant les bâtiments communaux (tirées d'Enercoach), énergie de réseau (électricité), standards Minergie, mobilité (véhicules immatriculés sur la commune, statistiques des transports publics), etc. (cf. tableau en annexe 6.4).

Ces indicateurs sont classés selon deux niveaux de compétences : le patrimoine communal (bâtiments et installations communaux) et le territoire communal, qui sont évalués selon leur efficacité énergétique et leur production d'énergies renouvelables. En vis-à-vis de ces indicateurs, sont mentionnés les objectifs pour 2030/2035, 2040 et 2050.

Ci-dessous, les objectifs liés à la Charte pour le climat et l'énergie, ainsi que ceux tirés de la Planification énergétique territoriale, ont été généralement repris. Pour les autres objectifs et plus de détails, voir le tableau des indicateurs en annexe 6.4.

Objectifs spécifiques pour les activités communales

Les objectifs ci-dessous concernent les compétences propres de la commune. Ils sont destinés aux bâtiments exploités par la commune (bâtiments administratifs, écoles, maisons de retraite, installations sportives, etc.), incluant les bâtiments du patrimoine financier et l'éclairage public (sans les constructions cantonales et fédérales).

Atteinte objectifs 2020 :	Atteint	Partiellement atteint	Pas atteint		
Objectifs Saxon	Situation 2020	Objectifs			Projets futurs
Patrimoine communal		2020	2030 / 2035	2040 / 2050	
Bâtiments et installations communaux					
↗ chaleur renouvelable	2012 : 60%. 2015 : 71%. 2019 : 60% ¹ .	50%	>50%	100%	Assainissement salle Florescat, bâtiment foot, casino
↘ chauffage fossile	-260 MWh depuis 2010	0 nouvelle installation fossile depuis 2018			
↗ électricité renouvelable	2012 : 100% 2016 : 100% 2020 : 100% (produit Greenelec)	100%	100%	100%	
↘ électricité - consommation	-15% depuis 2011	-10%	-20%	-30%	
↗ électricité - production	110% des besoins	100%	150%	300%	Installations PV (déchetterie).
↘ éclairage public	2012 : 15.8 MWh/km. 2016 : 10.6 MWh/km. 2020 : 10.4 MWh/km.	8-10 MWh/ km	6.5		Assainissement routes cantonales.
Véhicules communaux					
↗ carburants renouvelables	30% des véhicules			100%	

Tableau Évaluation de l'atteinte des objectifs 2020 de la Société à 2000 watts pour les bâtiments et installations communaux (2012 = année de référence).

Bâtiments et installations communaux	année de réf.	2013	2014	2015	2019	Obj. 2020		Obj. 2030/2035	
						Saxon	S2000 W	Saxon	S2000W
Chauffage IDE (uniq. bâtiments)	100%	-21%	7%	14%	+4%	-10%	-25%		-45%
Electricité IDE (uniq. bâtiments)	100%	6%	3%	-22%	-29%	-5%	-5%	-30%	
Electricité totale	100%	-4%	-12%	-10%	-15%	-10%	-5%		-20%

¹ Données vérifiées et complétées en 2019, plus fiables que précédemment.

Energies renouvelables chaleur	60%	77%	76%	71%	60%	50%	50%		>50%
Energies renouvelables électricité	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Carburants	100%	-10%	-18%	-13%	?	-15%	-22%		-44%

* IDE : indice de dépense énergétique.

Objectifs spécifiques pour le territoire communal (motivation des groupes-cibles concernés)

Les objectifs ci-dessous couvrent l'ensemble du territoire de la commune, c'est-à-dire qu'ils incluent tous les acteurs locaux dont dépend la consommation globale d'énergie sur le territoire communal. Ces acteurs sont composés des habitants, des pendulaires, des commerces, des PME/l, des gérances, etc. Ces différents groupes cibles sont les consommateurs finaux. L'enjeu majeur consiste ici, dans la mesure du possible, à influencer leurs décisions de consommation et motiver les changements de comportements. Étant donné le statut de la sphère privée, les données chiffrées ci-dessous ont une valeur indicative et montrent une direction souhaitée.

Objectifs Saxon	Situation 2020 (données 2017)	Objectifs			Projets futurs
Territoire communal		2020	2030 / 2035	2040 / 2050	
Parc immobilier					
↗ puissance par habitant	?		3000 W/hab	2000 W/hab	
↗ émissions de GES	1.6 t / hab		< 3 t/hab -65%	0 t/hab	
↗ énergie	71'500 MWh		-25%		
↗ énergie par habitant	12.4 MWh / hab.		16 MWh/ hab		
↗ chaleur renouvelable	2012 : > 30%. 2016 : ~40%. 2017 : 55%	40%	65%	100%	
↗ chaleur - consommation	2010 : 11.4 MWh / hab. 2017 : 9.6 MWh / hab., soit -16%	-10%	-35%	-50%	
Electricité					
↗ électricité renouvelable	100%	100%	100%	100%	
↗ électricité - consommation	2012 : 5.4 MWh/hab. 2016 : 4.7 MWh/hab. 2019 : 4.9 MWh/hab., soit -9% par hab.	+10% max.	-13%		
↗ électricité - production (PV + éolien) et part des besoins	2012 : 0.4 GWh, soit 1.6% besoins totaux. 2015 : 4.7 GWh (18%). 2019 : 7.9 GWh (25%)	20%	30%	50%	

Objectifs Saxon	Situation 2020 (données 2017)	Objectifs			Projets futurs
Territoire communal		2020	2030 / 2035	2040 / 2050	
⚡ électricité - production (puissance PV / hab.)	2016 : 0.86 kWp/hab. 2019 : 1.11 kWp/hab.	0.53	2.7		
Mobilité					
⚡ part renouvelable (électrique)	0.65%			100%	
Déchets					
♻️ ordures ménagères	2010 : 284 kg / hab. 2019 : 137 kg / hab., soit -52%	-15%	-60%	-70%	
Divers					
Finances - neutralité climatique (placements yc caisses de pension)	Pas de placement. Commune actionnaire d'acteurs économiques liés aux activités com- munales (SEIC, SATOM, etc.) et locaux (TéléVerbier, Télé- Ovronnaz).		100% en 2025		
Alimentation – priorité végétale, régionale et saisonnnière	Vente directe de producteurs locaux en augmentation constante ces dernières années. Crèche-UAPE : approvisionnement local (fruits et légumes de producteurs locaux).	en 2020			

Tableau Évaluation de l'atteinte des objectifs 2020 de la Société à 2000 watts pour l'ensemble du territoire de Saxon (2012 = année de référence).

Ensemble du territoire	année de réf.	2014	2015	2016	2019	Obj. 2020		Obj. 2035	
						Saxon	S2000 W	Saxon	S2000W
Electricité *	100%	+4%	-7%	-6%	-9%	+10%	+10% _{max}	-13%	-14% (depuis 2017)
Chaleur renouvelable	30%			40%	55%	40%	40%		65%
Electricité renouvelable	100%	100%	93%	100%	100%	100%	100%		100%
Electricité production locale: couverture des besoins	1.6%	11%	17%	16%	25%	20%		30%	

* évolution par habitant

4

STRATÉGIE OPÉRATIONNELLE ET ORGANISATION DE LA MISE EN ŒUVRE**4.1 Engagement communal et subvention OFEN**

Le programme de l'OFEN « SuisseEnergie pour les communes » soutient le présent réaudit Cité de l'énergie de la commune, à la condition que celle-ci s'engage sur les points suivants :

- **communication** : « la commune communique activement avec la population et les entreprises locales sur ce qu'elle accomplit en matière de développement durable pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050, et elle les invite à s'engager sur la même voie ».
⇒ Communication active dans le cadre de MY énergie notamment.
- **électricité 100% renouvelable** : « la commune s'engage à viser un approvisionnement en électricité 100% renouvelable pour l'administration publique (y compris le sport, les parcs, l'éclairage public, etc.) et les bâtiments de son patrimoine financier ».
⇒ Electricité 100% renouvelable vendue par SEIC.
- **pas de chauffage fossile** : « la commune s'engage à ne pas mettre en œuvre de nouvelles infrastructures de chauffage fossiles (pour les remplacements de chauffage et les nouvelles constructions) dans les bâtiments administratifs et les bâtiments de son patrimoine financier ».
⇒ Chauffage renouvelable > 50% en 2019 (Enercoach).
Assainissements réalisés ces dernières années: STEP (remplacement mazout par PAC en 2017), complexe sportif du Pérosé (remplacement chauffage électrique par une PAC + panneaux photovoltaïques, terminé en 2020), salle Florescat (système de chauffage : PAC + panneaux photovoltaïques, façades solaires, terminé en 2021). Dernier bâtiment avec remplacement fossile : EPAC (remplacement mazout par gaz/biogaz en 2017).
Projet : casino (étude en cours, remplacement mazout et électrique par un raccordement prévu au CAD Nestlé Alpwater).

4.2 Plan d'action 2022-2025

Le plan d'action permet de mettre en œuvre la stratégie adoptée par la commune afin d'atteindre ses objectifs. Il s'étend sur 4 ans, correspondant ainsi à la durée du label Cité de l'énergie avant le prochain réaudit.

Ce plan – dont le détail se trouve en annexe à part - comprend une liste de mesures, un échéancier, un ordre de priorité, un budget (mandats externes ou réalisation en interne) et l'indication des responsables de la mise en œuvre.

Comme on peut l'observer sur le graphique au point 2.3, il est ambitieux et équilibré, touchant tous les domaines Cité de l'énergie.

4.3 Organisation et mise en œuvre

L'organisation mise en place permettra de mettre en œuvre la stratégie énergétique décrite au chapitre précédent. Les tâches des différents intervenants dans le processus (décisionnel et opérationnel) sont décrites ci-après :

- le Conseil communal
 - valide les projets
 - valide les budgets
- la commission en charge de l'énergie
 - propose des projets
 - est force de suggestions
 - suit et participe à la mise en œuvre d'actions
- le personnel administratif
 - met en œuvre les actions
 - est force de suggestions
- la conseillère Cité de l'énergie
 - accompagne la commune dans le processus Cité de l'énergie
 - informe sur les nouveautés et soutiens à disposition
- les mandataires externes
 - réalisent des études et des projets

4.4 Suivi du programme de politique énergétique et climatique

Une évaluation de chaque action sera réalisée chaque année (rapport d'activité, préparation du budget). Il est ainsi possible de contrôler l'efficacité d'une action et de sa mise en œuvre.

Les indicateurs de suivi des objectifs seront mis à jour et présentés tous les 3 à 4 ans au Conseil communal. Le suivi sur plusieurs années permettra d'apprécier l'évolution énergétique de la commune.

Un rapport annuel sur le suivi du Plan d'action et du Programme de politique énergétique et climatique sera présenté au Conseil communal.

5

CONCLUSION

Par le présent document, la commune de Saxon renforce sa politique énergétique, qui vise à réduire sa consommation d'énergie, et à encourager et augmenter la part des énergies indigènes et renouvelables.

Par son engagement, la commune de Saxon souhaite marquer son exemplarité et encourager ses habitants à s'impliquer activement.

Adopté par le Conseil communal de Saxon en séance du 8 mars 2021

Le Président

Le Secrétaire

6.1 Stratégie énergétique fédérale

Stratégie énergétique fédérale 2050

Suite à l'accident nucléaire de Fukushima en mars 2011, le Conseil fédéral a élaboré la **Stratégie énergétique 2050**, validée par le peuple en 2017 (révision de la loi sur l'énergie), qui table sur une intégration systématique des potentiels d'efficacité énergétique et sur l'exploitation adéquate de la force hydraulique et des autres énergies renouvelables.

La Stratégie énergétique 2050 doit permettre de :

- réduire la consommation d'énergies fossiles de 20%.
- d'augmenter la part des énergies renouvelables à la consommation énergétique globale de 50%.
- et de limiter l'accroissement de la consommation électrique entre 2010 et 2020 à 5% au maximum et de la stabiliser après 2020.



OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE • DIVISION MÉDIAS ET POLITIQUE • 18.1.2018

5

Société à 2000 watts (version 2020)

La Société à 2000 watts est un concept qui reflète la volonté de fonder une société équitable et durable, où chaque habitant sur Terre disposerait de la même quantité d'énergie. En 2020, en Suisse, chaque habitant consomme en moyenne ~4'400 watts de puissance continue (~35'000 kWh/an par hab.). L'objectif de la Confédération à long terme est de réduire sensiblement ces consommations énergétiques pour atteindre en moyenne 2'000 watts de puissance continue par habitant en 2050 (correspondant à la moyenne mondiale actuelle), soit 17'000 kWh/an par hab.

Afin d'atteindre la Société à 2'000 watts, les objectifs sont les suivants :

1. efficacité énergétique : 3'000 W/hab en 2030, 2'000 W/hab d'ici 2050.
2. zéro émission de gaz à effet de serre liée à l'énergie d'ici 2050.
3. énergie renouvelable : 50% en 2030, 75% en 2040, 100% d'énergie renouvelable en 2050.

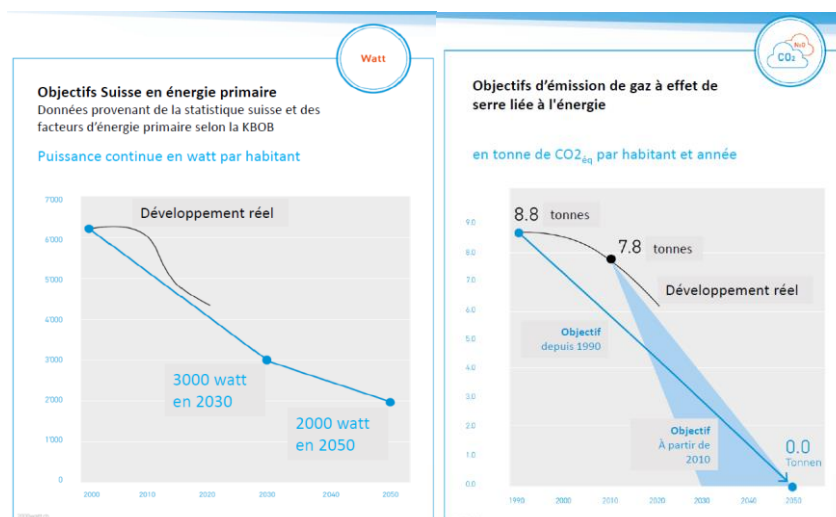


Figure : Objectifs 1 (puissance par habitant) et 2 (émission de gaz à effet de serre).

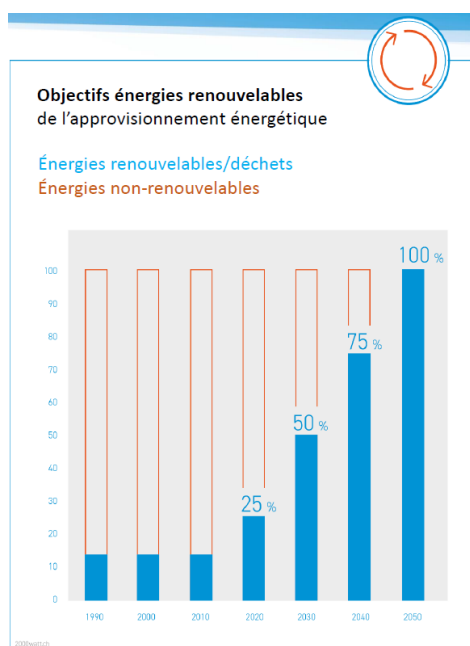


Figure : Objectif 3 (part d'énergies renouvelables).

6.2 Stratégie énergétique cantonale

Fort de ses ressources énergétiques renouvelables, le Valais vise, à l'horizon 2060 et pour l'ensemble de la demande d'énergie dans le canton, un **approvisionnement 100% renouvelable et indigène²**.

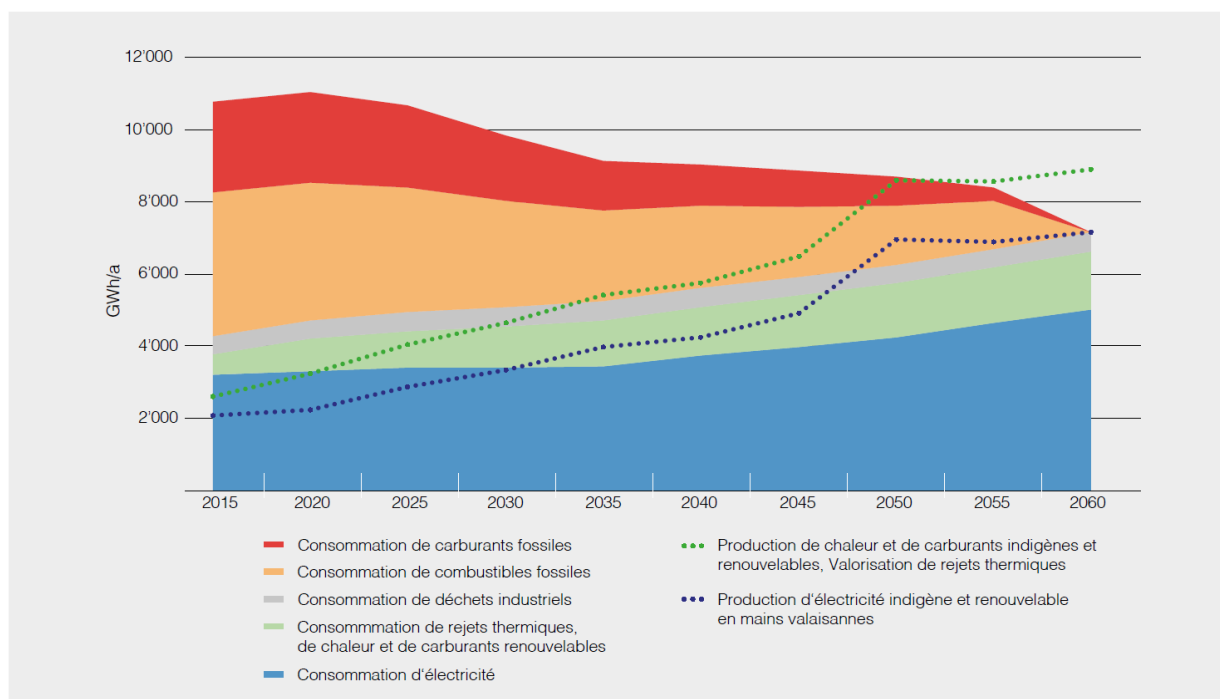


Figure : Demande énergétique et productions renouvelables cumulées en mains valaisanne – projections 2015-2060 (source : « Valais, Terre d'énergies », rapport avril 19, p.6).

Il propose une vision ambitieuse à l'horizon 2060 et fixe des objectifs intermédiaires à l'horizon 2035.

Une telle vision implique de travailler intensément sur trois axes :

- diminuer drastiquement la consommation d'énergie, par la modification des comportements et l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, des installations techniques et des véhicules.
- augmenter la production d'énergie renouvelable valaisanne (électricité et chaleur) et la valorisation de rejets de chaleur inévitables pour couvrir les besoins d'énergie résiduels.
- assurer que les infrastructures énergétiques, qu'elles soient de production, de distribution, ou de stockage, soient majoritairement en mains valaisannes.

² « Le Valais, Terre d'énergies: Ensemble vers un approvisionnement 100% renouvelable et indigène – Vision 2060 et objectifs 2035 », rapport du Conseil d'Etat approuvé en avril 2019.

Objectifs pour 2035

Les objectifs intermédiaires pour 2035 ont été établis en tenant compte des ressources naturelles et des connaissances actuelles. Ils sont en accord avec les politiques énergétiques et climatiques de la Confédération.

L'objectif 2035 fixé signifie une réduction de la consommation d'énergie par habitant d'environ un tiers entre 2015 et 2035, soit :

- énergie finale : - 33%.
- électricité : - 9%.
- chaleur : -24% (dont -52% énergies fossiles).
- mobilité : -34% (dont -46% carburants fossiles).

Cela devra se concrétiser dans des domaines comme le chauffage (par exemple le remplacement de chaudières et des chauffages électriques par des pompes à chaleur), l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, la mobilité (comme l'électrification des véhicules).

Il s'agira parallèlement, d'**augmenter la production d'énergie renouvelable**, plus particulièrement d'origine hydraulique ou encore photovoltaïque, et de la conserver en mains valaisannes :

- +250 GWh/an hydroélectricité (+3%).
- 1'300 GWh/an électricité renouvelable (photovoltaïque, éolien et biomasse : agriculture, STEP, UTO) (+713%).
- 1'050 GWh/an chaleur renouvelable (chaleur environnement, bois, rejets de chaleur et biomasse, solaire thermique, géothermie profonde) (+163%).

En résumé, voici les mesures préconisées pour atteindre l'objectif 2035 :

«Recette» simplifiée grands défis

▲ Consommation (entre 2015 et 2035)

- moins un tiers par personne (-33%)
- moins un quart pour le canton (-25%)
- moins une moitié de fossile (-50%)

▲ Chaleur

- Isolation du parc immobilier
- Pompes à chaleur
- Réseaux de chaleur à distance

▲ Mobilité

- Adapter le comportement de mobilité
- Electromobilité

▲ Production d'électricité

- Maintien de la force hydraulique
- Forte progression du solaire photovoltaïque

▲ Chaîne de valeur

- Engagement des communes et des distributeurs d'énergie

Figure : « Recette » simplifiée... grands défis (source : idem, p. 20).

6.3 Charte pour le climat et l'énergie des villes et communes

La charte a été signée par la commune le 7 avril 2021 (voir page titre ci-dessous).



Commune/Ville

Saxon

Au nom du Conseil communal

Le Président Le Secrétaire

Lieu Saxon

Date 07 avril 2021

**Charte pour le climat
et l'énergie
des villes et communes**



6.4 Tableau des indicateurs

Commune de Saxon													23.04.21
Programme de politique énergétique 2022-2025													mise à jour:
Bilan énergétique communal et objectifs spécifiques													
à saisir à vérifier/compléter Atteinte des objectifs: attention, à l'opposé des objectifs en direction des objectifs 2020-2035 atteint objectifs 2040-2050 atteint													
Objectifs de la charte pour le climat et l'énergie des villes et communes (signée en 2021), basée sur les principes directeurs pour une Société à 2000 watts (2020). OS = objectifs définis par la Planification énergétique territoriale 2020 (Nantes, SEC). OSC = cadences proposées par la PET 2020.													
0 Cité de l'énergie (Management Tool)													
Résultat du catalogue Cité de l'énergie (Management Tool eea)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Objectifs (légende = S2000W)
				73%				80%				82%	≥ 75% (Gold)
1 Patrimoine communal													Objectifs (légende = S2000W)
1.1 Efficacité énergétique													Objectifs (légende = S2000W)
Classification bâtiments A à D (CECB)			67%	58%	71%	71%	76%	69%	76%	83%			2020 75% 2030 100% 2050 100%
1.2 Chaleur et froid													Objectifs (légende = S2000W)
Partenariat (patrimoine administratif et financier)	0%	14%	60%	77%	76%	71%	63%	68%	66%	57%			2020 50% 2030 > 50% 2050 100%
Consommation totale	697	609	864	677	1088	1310	883	1223	1157	1288			2020 63 2030 39 2050 -45%
- indice énergétique chaleur (IDC)	68	60	70	55	75	80	56	86	81	73			2020 10% (325) 2030 -45% 2050 -45%
- évolution IDC				-21%	7%	14%	-20%	23%	16%	4%	-100%	-100%	2020 10% (325) 2030 -45% 2050 -45%
Energies fossiles :	697	609	386	160	194	311	286	319	316	434	0	0	2020 0% 2030 0 2050 0
- mazout	697	609	386	160	194	311	286	319	316	300	0	0	2020 0% 2030 0 2050 0
- gaz											0	0	2020 0% 2030 0 2050 0
- part de la consommation totale											0	0	2020 0% 2030 0 2050 0
- nouvelles installations : foyers											0	0	2020 0% 2030 0 2050 0
Emissions CO2													2020 0% 2030 0 2050 0
- indice émissions CO2													2020 0% 2030 0 2050 0
- évolution indice													2020 0% 2030 0 2050 0
1.3 Electricité													Objectifs (légende = S2000W)
Partenariat													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- patrimoine administratif													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- dont éco-électricité													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- patrimoine financier (CO)													2020 100% 2030 100% 2050 100%
Consommation	1600	1570	1512	1389	1405	1427							2020 100% 2030 100% 2050 100%
- totale													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- évolution													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- bâtiments	181	347	363	389	446	387	386	291	359	403			2020 100% 2030 100% 2050 100%
- indice dépense électricité (IDE)	26	50	31	33	32	24	24	18	22	22			2020 100% 2030 100% 2050 100%
- évolution IDE													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- éclairage public :													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- consommation	369	345	355	287	266	275							2020 100% 2030 100% 2050 100%
- consommation par longueur de rues													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- évolution													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- consommation par habitant	78.54	70.37	71.10	54.69	48.09	48.63							2020 100% 2030 100% 2050 100%
Production													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- photovoltaïque													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- éolienne de Charrat (9% commune)													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- part de la consommation communale													2020 100% 2030 100% 2050 100%
1.4 Eau													Objectifs (légende = S2000W)
Consommation													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- indice dépense eau (IDE)													2020 100% 2030 100% 2050 100%
- évolution IDE													2020 100% 2030 100% 2050 100%
1.5 Mobilité													Objectifs (légende = S2000W)
Partenariat / électricité des véhicules publics standards et spéciaux													2020 100% 2030 100% 2050 100%
Carburants véhicules communaux	9.205	6.800	95.45	91.36	7604	8632							2020 100% 2030 100% 2050 100%
km	63.376	70.346	66.222	70.523	64.198	68.558							2020 100% 2030 100% 2050 100%
(hors véhicules évalués en heure)	14.5	9.7	14.4	13.0	11.8	12.6							2020 100% 2030 100% 2050 100%
l/100 km													2020 100% 2030 100% 2050 100%
%													2020 100% 2030 100% 2050 100%

Objectifs (*italique* = S2000W)

Objectifs (*italique* = S2000W)

27

6.5 Plan d'action 2021-2024 (document à part)